CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2026

VILLE de RODEZ
CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration
En exercice : 13 Présents : 9 Administrateur(s) excusé et représenté : 1 Administrateur(s) excusé et non représenté : 3
Votes Pour : 10 Votes Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le mardi 13 octobre à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mercredi 7 octobre 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président.

Administrateurs présents :
Mesdames Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Agnès VALADIER
Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Michel MIRMAN, Brice RAMONDENC

Administrateur excusé et non représenté :
Monsieur Stéphane MAZARS
Mesdames Michèle CALMEL et Laura RENIER

Administrateurs excusés et représentés :
Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.070 – EHPAD COMBAREL - DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2026

Monsieur le Président présente la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2026 de l'EHPAD COMBAREL, arrêté ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- **RECETTES :**
 - Groupe 1
 - Compte 735111 : - 202 234,96 €
 - Compte 7351121 : + 11 411,40 €
 - Compte 735311 : - 172 602,03 €

La Décision Modificative n°2 détaillée est annexée à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, par 10 voix pour :
- Approuve la décision modificative n°2 de l'exercice 2026 de l'EHPAD COMBAREL ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document intervenant pour l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance

Aurore Albinet,
Directrice du CCAS

Par délégation du Président,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Serge JULIEN

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Transmise en Préfecture le 22 octobre 2026
Publiée le 22 octobre 2026

Délais et voies de recours : Conformément aux articles R.421-1 et R421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM 2 EPRD 2026 MODIFICATIF EHPAD COMBAREL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
R- 735111 : EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés à sécu	0.00 €	0.00 €	202 234.96 €	0.00 €
R- 735211 : EHPAD et PUV-Dépt-Dotation globale ou forfait global-Hébergement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 411.40 €
R- 735311 : EHPAD - Usager - Part hébergement-Tarifs jour socle prestations	0.00 €	0.00 €	172 602.03 €	0.00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	**0.00 €**	**0.00 €**	**374 836.99 €**	**11 411.40 €**
Total EXPLOITATION	0.00 €	0.00 €	374 836.99 €	11 411.40 €
Total Général		**0.00 €**		**-363 425.59 €**

(1) y compris les restes à réaliser

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES Pour : 10
Contre : -
Abstentions : -

Date de la convocation : le 7 Octobre 2026

Présenté par le Président,
A RODEZ, le 13 Octobre 2026

Par délégation du Président,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Serge JULIEN

Délibéré par l'Assemblée délibérante réunie en session,
A RODEZ, le 13 Octobre 2026

Les Membres du Conseil d'Administration,

M. Cyril BOUSQUET		**Mme Elodie MIQUEL**	Excusée – Pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ
Mme Michèle CALMEL	Excusée	**M. Michel MIRMAN**	
M. Clovis DESTREBECQ		**Mme Catherine PELAMOURGUES CANITROT**	
Mme Isabelle GARDAI KALB		**M. Brice RAMONDENC**	
Mme Annick GINISTY ANDRIEU		**Mme Laura RENIER**	excusée
M. Serge JULIEN		**Mme Agnès VALADIER**	

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2026.070 : EHPAD COMBAREL - Décision Modificative n°2 - Exercice 2026

Date de décision: 13/10/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 22/10/2026

Numéro de l'acte : 20261013_070

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20261013-20261013_070-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2
Finances locales
Decisions budgetaires
délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : Délib. 2026.070 EHPAD COMBAREL Décision Modificative n°2 Exercice 2026.pdf (99_DE-012-261201073-20261022-20261013_070-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : Annexe_EHPAD COMBAREL_DM 2_Exercice 2026.pdf (99_DE-012-261201073-20261022-20261013_070-DE-1-1_2.pdf)
DM N°2 EHPAD COMBAREL

Annexe : Page de signatures EHPAD COMBAREL Décision Modificative n°2 Exercice 2026.pdf (99_DE-012-261201073-20261022-20261013_070-DE-1-1_3.pdf)
Page de signatures